



N° 2026/336

FERMETURE DU SENTIER GR653A ENTRE LES BALISES 264 ET 267 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande formulée par le Département des Alpes-Maritimes, dénommé le « demandeur »,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux sur le sentier GR653A, entre les balises 264 et 267, il y a lieu d'établir un arrêté de circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des piétons sera réglementée sur le sentier GR653A, entre les balises 264 et 267, au du lundi 26 octobre au vendredi 27 novembre 2026, comme suit :

- L'accès au sentier GR653A sera interdit entre les balises 264 et 267,

ARTICLE 2

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de la police municipale.

L'entreprise sera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 3

Le Maire pourra suspendre à tout moment le chantier si son déroulement peut avoir pour conséquence d'allonger la durée de perturbation de la circulation ou si les injonctions données à l'entreprise chargée des travaux ne sont pas suivies d'effet pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.

ARTICLE 4

Le présent Arrêté sera affiché en Mairie, ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Responsable de Police municipale de la commune de Roquefort-les-Pins,

- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Président de la CASA,
- Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes,

chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 23 octobre 2026

Par délégation du Maire,



Jean-François AGNEL VARIN
Adjoint délégué à la mobilité,
à l'environnement et aux travaux